



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2022-38

Séance du 2 décembre 2022

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-présidente: Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est approuvé (cf. Intranet – Vie institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 2 décembre 2022

Le Président,

Pasquale MAMMONE



PROCES VERBAL de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 30 septembre 2022

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE ; Oumaya HIDRI-NEYS (pp) ; Jean-Philippe LECOINTE (pp) ; Anne PONCHEL (pp) ; Bernard REITEL (pp)

Représentants des autres personnels enseignants

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE (pp) ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT ; Valérie MOREL ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE ; Elyes SOUMRANI ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK (pp)

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Représentant le Directeur du CROUS : Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative

Nicolas BLONDEL ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Fabien CAQUERET ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Philippe DUEZ ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Bertrand MAZURE ; Éric MONFLIER ; Marie Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE ; Christian NEUVILLE ;

Membres invités

Céline DESPRES ; Laurence DELOFFRE

Membres excusés :

Christophe BIDENT ; Sabine DUHAMEL

Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022

Monsieur le Président débute la séance par deux points d'actualité :

1. L'ouverture du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE) à l'UFR des Sciences. Cette formation, ouverte en partenariat avec le Lycée Voltaire de Wingles, fait le plein avec 36 étudiants pour 384 candidatures.

2. L'Université d'Artois, en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), a été sélectionnée pour le projet MAIA "Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle", dans le cadre de la 2^{ème} vague de l'appel à projets "ExcellenceS sous toutes ses formes" du PIA 4. Le projet vise à étudier, développer et déployer les interactions fortes entre l'intelligence artificielle et trois domaines d'applications phares de l'alliance A2U : la santé (UPJV), la chimie /matériaux, énergie (UPJV et université d'Artois) et l'environnement/mer (ULCO) ainsi que les aspects économiques, sociologiques, éthiques et juridiques.

Cécile Carra signale que les points Vie étudiante seront abordés en premier lieu, Isabelle Caby ayant des contraintes d'agenda.

IV – VIE ETUDIANTE

1) Schéma Directeur de la Vie étudiante

Isabelle CABY indique que le schéma directeur présenté s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été soumis en CFVU le 3 décembre 2021. Quatre objectifs se dégagent, en relation avec le contrat d'établissement, et en lien également avec les assises départementales et régionale de la vie étudiante:

- avoir une offre de service équivalente sur les cinq campus, portée par l'ensemble des services (vie culturelle et associative, vie étudiante-mission handicap, Artois sport campus, et le service de santé universitaire), et pouvoir assurer un appui efficace aux actions des étudiants ;
- développer un environnement inclusif afin de lutter contre les discriminations (sensibilisation, actions de proximité...);
- viser la culture du bien-être afin d'optimiser la confiance de l'étudiant, favoriser l'appropriation des espaces, prendre soin de la santé de tous : recrutement de psychologues, portage de projets CVEC par des services par exemple ;
- favoriser la démarche d'appropriation de la citoyenneté par la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Quatre groupes de travail ont été mis en place, des projets d'aménagements intérieurs et extérieurs ont vu le jour, des enquêtes sur l'intégration des personnes en situation de handicap ont été menées, ou encore une réflexion sur la manière d'encourager la vie étudiante.

Soumis au vote, le Schéma Directeur de la Vie étudiante est adopté à l'unanimité.

2) Charte des associations et annexes.

Il s'agit d'une mise à jour de la charte en vue de la labellisation d'associations étudiantes. Ainsi par exemple, la commission VECAS devient commission vie étudiante.

La charte met en exergue les obligations et devoirs des associations et rappelle en particulier la nécessité de formation à la sécurité des événements festifs.

La charte des associations et ses annexes sont approuvées à l'unanimité.

Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022

3) Informations sur la vie étudiante 2022-2023

Il est important de rappeler dans le document présenté en CFVU les temps forts, le calendrier et les actions de prévention organisées par la vie étudiante et ce dans le but de relayer l'information au maximum. Toutes ces actions se retrouvent sur le site de l'université, aux pages Vie étudiante.

4) Bilan des assises locales de la vie étudiante, 2022

Les assises locales se sont tenues en juin 2022 : elles ont été organisées en grande partie par les étudiants, sur un modèle participatif. De nombreux services s'y sont associés.

Plusieurs attentes ressortent de cette journée : un focus a été fait en particulier sur la santé mentale ; les étudiants ont demandé également de disposer d'espaces à investir ; Ils ont aussi fait part de leur volonté de contribuer à l'évaluation des enseignements. Les étudiants réclament aussi une écoute plus importante : une réflexion sur leur représentation lors des instances est à mener.

Enfin, ils sont en attente d'une plus grande reconnaissance de leur engagement. C'est dans ce contexte que le bonus R2E a été ouvert aux étudiants en Master, selon la proposition soumise à la CFVU en juin dernier.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2022

Le procès-verbal du 24 juin ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

III - FORMATIONS

1) Informations générales

○ ***Procédure Parcoursup***

Cécile Carra rappelle tout d'abord que la procédure Parcoursup s'est achevée le 14 septembre.

Il ressort du premier bilan de la Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CRAES), qui examine les dossiers et oriente vers les places vacantes que le nombre de candidats de terminale a diminué. Une baisse des candidatures de terminale professionnelle est particulièrement constatée. De même, les candidatures en PASS et en LAS sont moins importantes. En revanche, un fort intérêt pour l'apprentissage est observé. : + 6.1 % par rapport à l'an dernier.

La procédure d'admission semble plus performante : l'utilisation de l'appel par bloc, la plus grande rapidité des réponses, et le raccourcissement des délais de maintien des choix ont accéléré la procédure

Au niveau académique, les filières les plus en tension sont celles liées au médical et paramédical, au management/commerce, au sport, à l'informatique, au social et à la psychologie. La fragilité des dossiers renforce les difficultés d'orientation.

La CRAES a suivi pour l'académie de Lille 1085 étudiants, dont 25 pour réexamen de leur situation (il s'agit de sportifs de haut niveau). 60% d'entre-eux ont accepté une proposition dans l'académie de Lille (en hausse par rapport à l'an dernier). Dix candidats se sont inscrits à l'université d'Artois par le biais de la CRAES.

Marie-Pierre Parenton fait remarquer que le nombre de places proposées en BUT (15) est très faible par rapport au cumul du nombre de places vacantes réelles dans les IUT : cela fluctue en fonction du classement Parcoursup et des désistements. Gilles Audemard signale que le fait de ne pas pouvoir

Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022

jongler entre les places réservées aux baccalauréats technologiques et celles réservées aux baccalauréats généraux représente une difficulté.

○ **Saisine Master**

Cécile Carra rappelle que deux circuits permettent à ce jour de traiter les demandes d'accès au 2^{ème} cycle : la Commission d'Accès au Second Cycle de l'Enseignement Supérieur (CASCES) et la plateforme « Trouver Mon Master ».

- La CASCES étudie les meilleurs dossiers (moyenne supérieure à 12) : 41 dossiers ont été traités à ce jour et l'université d'Artois a émis 6 avis favorables et cela a abouti à une inscription. Une dernière Commission se réunit prochainement et 9 dossiers restent à examiner.

Au niveau académique, on constate une diminution des saisines de 27 % de par rapport à l'an dernier, ce qui est considérable. Sur 517 dossiers dans l'académie de Lille, 50 proviennent d'étudiants titulaires d'une licence de l'université d'Artois. 44 % des saisines proviennent du domaine droit-économie-gestion, dont une majorité en droit.

- Sur la plateforme de saisine « Trouver Mon Master », les demandes émanent principalement des autres académies (504 dossiers). L'université d'Artois a également reçu 221 saisines en provenance de l'académie de Lille et 56 en provenance de l'académie d'Amiens. Les saisines concernent là-aussi essentiellement le droit et l'EGASS. 16 avis favorables ont été apportés sur 669 dossiers et 4 étudiants ont procédé à leur inscription administrative (3 acceptés via la plateforme et 1 par la commission).

A la question de Bertrand Mazure qui s'interroge sur la mise en place de la plateforme de recrutement en Master 1 type Parcoursup, Cécile Carra indique que le ministère a relancé la réflexion et que cette nouvelle plateforme va être mise en œuvre rapidement.

2) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Cécile Carra propose dans un premier temps de prévoir à nouveau cette année la possibilité de basculer vers des modalités de contrôle alternatives en cas de dégradation du contexte sanitaire. Elle en rappelle les grands principes : dans un contexte sanitaire « normal » les examens se déroulent en présentiel, dans le cas contraire (crise sanitaire), des modalités alternatives sont mises en place par les Directeurs des composantes avec l'aval du Président. Le cas échéant, les étudiants en sont informés quinze jours au plus tard avant la tenue des examens.

Soumise au vote, la proposition de cadrage de la prise en compte de l'épidémie de Covid 19 dans la mise en œuvre des modalités de contrôle des connaissances est adoptée à l'unanimité.

Cécile Carra indique que les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences au titre de l'année 2022-2023 ne présentent pas de modifications majeures.

Pour les IUT, Marie-Pierre Parenton explique que les BUT sont soumis à un cadrage national qui, depuis la réforme du BUT, est complété par une adaptation locale. En l'espèce, les IUT de Lens et de Béthune n'ont pas recours à des modifications du cadre national et se conforment au point 4 de l'annexe 1 de l'arrêté du 6 décembre 2019.

Bertrand Mazure indique que l'UFR des Sciences soumet au vote des Modalités de Contrôle des Connaissances d'une part, pour les Masters et les licences professionnelles et des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) d'autre part, pour les licences « LCeR ». Ces M3C sont conformes au cadrage voté en CFVU le 24 juin dernier. Bertrand Mazure précise aussi que les M3C prévoient d'appliquer la règle de calcul du bonus sur la moyenne annuelle du fait de l'absence de notes semestrielles. Cécile Carra informe l'assemblée qu'un travail sur les bonus est lancé à l'échelle de l'établissement.

Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022

Sylvie Coste signale aux membres de la CFVU que la FSA a également remonté des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour les première et deuxième années de la licence Sciences pour l'ingénieur, M3C conformes au cadrage voté en juin dernier.

Pour l'UFR des STAPS, Nicolas Blondel rappelle que la majorité des formations applique le contrôle continu intégral. Seuls les sportifs de haut niveau bénéficient d'un régime spécial avec la mise en œuvre de sessions dites « sessions de substitution ».

Enfin, il est rappelé qu'il n'y a plus lieu de prévoir des sessions de substitution pour les étudiants COVID.

Soumises au vote, les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences sont adoptées à l'unanimité.

3) Référentiels LCeR mention STAPS

Sylvie Coste indique que le référentiel présenté aux membres de la CFVU est un référentiel commun aux trois établissements de l'A2U. Les UFR STAPS se sont entendues sur un référentiel unique pour toutes les mentions, référentiel qui se déclinera par la suite en maquettes différentes. C'est un point qui a d'ailleurs été relevé de manière positive par l'ANR. Sylvie Coste précise que ce référentiel a été voté à l'UPJV la semaine dernière et sera présenté à la CFVU de l'ULCO la semaine prochaine.

Nicolas Blondel explique que ce référentiel unique intègre celui de Conférence des Directeurs STAPS (C3D), dans la mesure où les diplômés en STAPS doivent être fidèles aux fiches RNCP afin de donner droit à des cartes professionnelles.

Le référentiel présenté se décline en six compétences. Les deux premières compétences sont liées à l'encadrement des activités physiques : la compétence 1 « concevoir un projet d'intervention en activité physique et pratique sportive » et la compétence 2 « mettre en œuvre cette intervention » représentent le cœur de métier en STAPS. Selon les filières, l'encadrement est adapté au public : en Activités Physiques Adaptées et Santé, l'encadrement est adapté à des publics qui ont des besoins particuliers ; en Education Motricité, filière dont les débouchés professionnels se tournent vers l'enseignement, l'encadrement est adapté aux enfants et adolescents ; et enfin en Education Sportive, l'encadrement vise la performance du sportif.

La compétence 3 « mener une démarche d'évaluation » ainsi que la compétence 4 « mener une démarche scientifique » sont quant à elles des compétences caractéristiques de l'université. En effet, ce sont les compétences attendues dans les diplômes de l'enseignement supérieur par rapport aux diplômes fédéraux ou aux diplômes Jeunesse et Sport.

La Compétence 5 « conduire un projet de développement » est liée à la mention « Management du Sport », mention qui n'est pas proposée à l'université d'Artois. Cette compétence pourra néanmoins être abordée en L3 dans nos mentions. Cela peut être par exemple projet de développement d'une structure ou d'un événementiel sportif.

Enfin, la compétence 6 « construire son projet professionnel » vise les Unités de Construction du Projet Professionnel, l'informatique et l'anglais.

Nicolas Blondel conclut en précisant que quatre Situations d'Apprentissage et d'évaluation (SAé) sont en cours d'expérimentation cette année.

Soumis au vote, le référentiel « LCeR » mention STAPS est approuvé à l'unanimité.

4) Modification du calendrier universitaire du master Justice, procès et procédures

**Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022**

Fanny Vasseur explique aux membres de la CFVU que la modification consiste à déplacer l'épreuve de Contentieux répressif du Master 2 Justice, procès et procédures, initialement prévue la première semaine de janvier, au 08 février 2022.

La modification du calendrier universitaire du master 2 Justice, procès et procédures est approuvée à l'unanimité.

5) Demande de création d'un Diplôme Universitaire Responsable de l'Éthique de l'Intelligence Artificielle (AI Ethics Officer)

Fanny Vasseur présente le diplôme universitaire Responsable de l'éthique de l'intelligence artificielle, porté par Nathalie Nevejans, titulaire de la chaire IA Responsable. Ce diplôme propose 121 heures d'enseignements organisées sur cinq semaines de cours en distanciel, pour 9 unités d'enseignements. Il est destiné à des juristes ou informaticiens de niveau bac +5, pour les former à conduire des audits dans le but de veiller au respect à la RGPD et des droits fondamentaux.

Le Président se réjouit de ce beau DU qui donne une visibilité encore plus forte à l'université dans le domaine d'excellence qu'est l'Intelligence Artificielle.

Bertrand Mazure s'étonne que le DU ait été soumis au conseil de l'UFR de droit et non au conseil de l'UFR des Sciences. En effet, les réflexions sur l'opportunité de ce diplôme ont été entamées il y a environ trois ans dans une démarche collaborative entre Nathalie Nevejans et l'équipe pédagogique de l'UFR des Sciences, dans le cadre de la chaire Intelligence Artificielle. En outre, un certain nombre d'enseignements va être réalisé par les informaticiens de la faculté Jean Perrin, ce qui a un impact sur les services d'enseignements. Bertrand Mazure soulève aussi la question des retombées économiques liées à la formation continue, qui reviendront à la composante de rattachement administratif – en conséquence le droit - alors même que le DU a été construit dans le cadre de la chaire IA qui est hébergée à l'UFR des sciences. Si le président comprend bien la remarque de Bertrand Mazure, il rappelle que le DU est avant tout un diplôme de l'université.

Eric Monflier propose qu'un temps de réflexion soit accordé pour permettre aux deux composantes de discuter entre elles. Le président indique qu'un changement de rattachement administratif peut être envisagé l'an prochain.

La demande de création d'un Diplôme Universitaire Responsable de l'Éthique de l'Intelligence Artificielle (AI Ethics Officer) est approuvée à la majorité des voix. Une abstention est comptabilisée.

6) Renouvellement du Diplôme Universitaire « Soins infirmiers en psychiatrie et santé mentale »

Céline Desprès souligne qu'il s'agit d'un renouvellement de maquette qui comporte de légères modifications qui concernent quelques volumes horaires et l'intégration d'une soutenance. Le responsable pédagogique a également changé ; il s'agit désormais de Azziz Messoussi.

Le renouvellement du Diplôme Universitaire « Soins infirmiers en psychiatrie et santé mentale » est approuvé à l'unanimité.

7) Règlement intérieur de l'IUT de Béthune

Cécile Machut précise que les modifications sont légères. Elles tiennent compte du passage des DUT en BUT, modifient l'amplitude horaire d'ouverture de l'IUT et prévoient le matériel qui peut être utilisé

Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022

lors des épreuves d'évaluation. Cécile Machut demande aussi que la grille d'évaluation des points de bonus, adoptée l'an dernier en CFVU, puisse apparaître sur le site internet de l'université.

Le règlement intérieur de l'IUT de Béthune est adopté à l'unanimité.

8) Informations sur la mise en œuvre du tutorat pédagogique PRREL et PACTEs

Françoise Heulot-Petit explique que le tutorat pédagogique s'appuie à la fois sur le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et la Plateforme d'Accompagnement et de Tutorat pour l'Enseignement supérieur (PACTEs) Hauts de France.

Le tutorat vise deux objectifs : le premier à destination des primo-arrivants qui peuvent bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement dès la rentrée avec la mise en œuvre d'une aide méthodologique et disciplinaire individualisée ; Le second destiné aux tuteurs qui bénéficient de formations communes, d'un suivi administratif et pédagogique de la part du SUP'Artois. Ils peuvent en outre demander la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Ainsi, vingt tuteurs pédagogiques et vingt tuteurs relevant du service de la vie étudiante ont pu découvrir, lors de la formation organisée le 29 août dernier, l'ensemble des outils mis à leur disposition. L'objectif est de créer une communauté large de pratiques. Françoise Heulot-Petit précise qu'un espace Moodle est réservé aux tuteurs et rappelle aussi qu'il doit y avoir un travail commun entre les tuteurs et les Directeurs d'Etudes.

Enfin, Françoise Heulot-Petit signale que le tutorat dans les IUT relève d'autres dispositifs. Cécile Machut fait remarquer que les tuteurs sont recrutés au niveau L3. Ce sont donc dans les IUT les étudiants en LP. Or, ces derniers sont souvent des alternants et ils n'ont pas toujours suivi les deux premières années à l'université.

9) Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques (CETIP) : présentation de la nouvelle identité, de l'organisation, de ses nouveaux objectifs et des dispositifs et formations proposées.

Le Président informe que ce point doit être reporté à la prochaine CFVU, Anne-Ryslène Zaoual ne pouvant être présente ce jour.

V – CONVENTIONS

1) Convention cadre tripartite de partenariat portant sur la mise en œuvre du Master 2 Management sectoriel parcours Cadre de santé de l'université d'Artois à l'université de Picardie Jules Verne.

Philippe Duez indique que ce projet se construit dans le cadre de l'A2U. Il répond à deux objectifs : construire une offre de formation conjointe entre les partenaires de l'Alliance et répondre aux besoins en formation du partenaire du master, l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Social des Hauts-de-France.

Les cours seront assurés par l'UPJV, sous la responsabilité pédagogique de l'université d'Artois, qui délivre le diplôme. Cet accord concerne 36 étudiants, qui seront inscrits à l'université d'Artois.

Le président se réjouit de ce partenariat. Cécile Carra précise que la convention a été approuvée à la CFVU et au CA de l'UPJV.

Marie-Pierre Parenton souligne la démarche novatrice du projet, le master 2 étant porté en l'espèce par un IUT. Philippe Duez insiste sur le fait que le choix du portage du projet par l'IUT de l'Oise s'est imposé naturellement en raison de sa proximité géographique avec le site de l'IRFSS à Lamorlaye.

**Procès-Verbal de la CFVU du 30 septembre 2022
Adopté à la CFVU du 02 décembre 2022**

Marie-Pierre Parenton se réjouit que des arguments de convergence entre besoins des étudiants et territorialité puissent être retenus : cela facilitera le développement d'autres projets à l'avenir.

Soumise au vote, la Convention cadre tripartite de partenariat portant sur la mise en œuvre du Master 2 Management sectoriel parcours Cadre de santé de l'université d'Artois à l'université de Picardie Jules Verne est adoptée à l'unanimité.

2) Convention de partenariat entre l'université et Eurasanté, dans le cadre de la mise en œuvre du « Diplôme Universitaire Entreprendre en Silver Economie ».

Cécile Carra rappelle que la convention formalise le partenariat avec Eurasanté dans le cadre du DU Entreprendre en Silver Economie, dont la maquette a été votée en CFVU précédemment. Cette convention représente un enjeu important dans le secteur de la santé, avec un partenaire de poids qui est Eurasanté, partenaire qui devient de plus en plus important pour l'université d'Artois dans le cadre du DIM du lien social et de la vulnérabilité.

La convention de partenariat entre l'université et Eurasanté, dans le cadre de la mise en œuvre du « Diplôme Universitaire Entreprendre en Silver Economie » est approuvée à l'unanimité.

3) Convention d'échange d'étudiants avec l'université de Nankin

Annie Vanhaecke indique qu'il s'agit d'un renouvellement. Cette convention vise les échanges d'étudiants en lettres et en langues.

La convention d'échange d'étudiants avec l'université de Nankin est adoptée à l'unanimité.

4) Convention de double diplôme avec l'université de Tunis

Annie Vanhaecke signale qu'il s'agit d'une nouvelle convention de double-diplôme. Elle concerne les étudiants en licence de géographie. La mobilité est prévue en troisième année de licence, avec une préparation à cette mobilité en L2. Quatre étudiants au maximum seront concernés par établissement.

La convention de double diplôme avec l'université de Tunis est approuvée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11H15.

Le Président,
Pasquale MAMMONE

